

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Absents excusés :

Corinne Panatier procuration donnée à Patrick Moura,
Marie-Gabrielle Monset, procuration à Michel Aurignac,
Martine Bert, procuration à Marie-Joëlle Debaty,
Delphine Craspay, procuration à Alexandre Larruhât,
Michelle Navarro, procuration à Sandrine Larbiouze.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capelani.

Le Procès-verbal de la séance du **Mercredi 1 août 2018** est validé à l'unanimité

1 – Bilan de clôture du programme de la ZAC de la bastide :

Voilà un peu plus de 12 ans (début le 30 mars 2006) que la SEPA, Société d'Équipement des Pays de l'Adour, travaille sous mandat pour la réalisation de la Zone d'Activité Concertée de la Bastide. Elle vient de présenter le bilan définitif de l'opération, pour un total de dépenses de 2 353 469 € et un total de recettes de 2 479 278 €. Le résultat affiche un bénéfice de 125 809 €.

Le maire ayant un doute sur la qualité des réseaux enfouis a demandé dernièrement l'avis des services d'assainissement du Pays de Nay (les dits services ayant déjà alerté les élus sur la mauvaise réalisation des travaux sur les conduites d'assainissement suite à des désordres).

Patrick Moura précise qu'il est encore temps d'activer la garantie décennale et de mettre en demeure la SEPA de procéder aux réparations nécessaires.

Aucune décision ne sera prise sur ce point. Le maire propose alors de repousser le vote.

2 – Plan Local d'Urbanisme intégration du décret :

Le PLU est dans sa phase finale. Le maire propose d'intégrer le décret 2015-1783 du 28 décembre 2015 dans la rédaction du document.

Ce décret est relatif à la partie réglementaire et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme. Les objectifs principaux de cette modernisation du contenu des PLU sont les suivants :

- prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuel (mixité, préservation de l'environnement ...),
- offrir plus de souplesse et de possibilités aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux,
- favoriser un urbanisme de projet en donnant plus de sens au règlement du PLU,
- simplifier le règlement et faciliter son élaboration,
- clarifier et sécuriser l'utilisation d'outils innovants déjà mis en œuvre par des collectivités.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3 – Plan Local d'Urbanisme - Bilan de concertation :

Le maire rappelle toutes les phases de révision du PLU qui se sont déroulées depuis le 31 août 2015. Après les 3 réunions publiques, les interrogations des administrés, la consultation des documents de travail, les modifications de zonage, etc. il faut valider toutes ces opérations en approuvant le bilan de concertation.

Patrick Moura félicite le cabinet de David Geneau pour son travail approfondi sur ce dossier. Il regrette cependant que la communication de cette révision n'ait pas été faite à tous les administrés. Georges Guilhamet confirme que seulement une partie de la population a été informée individuellement par courrier. Patrick Moura s'inquiète alors du fait que certains propriétaires découvrent trop tard les modifications qui vont impacter leurs biens.

Cette délibération est adoptée par 15 voix pour et 4 contre

4 – Plan Local d'Urbanisme arrêt du PLU :

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet du PLU. Le constat principal de ce document d'urbanisme est la perte de 27 hectares de zones constructibles. Le PLU ne va dorénavant autoriser la construction pour de l'habitat que sur 8 hectares et 5 hectares seront affectés à des équipements sportifs et de loisirs soit une division par 3 des ouvertures à l'urbanisation.

Michel Aurignac souligne la complexité de certains points du règlement notamment pour les haies de clôture avec les listes d'essences à utiliser (des essences locales sont oubliées) ou pour les matériaux des toits, certains non cités et l'acier interdit ...

Patrick Moura estime que le choix de création d'une zone industrielle sur le chemin Fermé (en bordure de la départementale 35, route de Bruges) est aberrant. Pour ces raisons les élus de l'opposition voteront contre le PLU.

Patrick Moura souhaite connaître la date d'application de ce document. Georges Guilhamet estime qu'à l'échéance de 6 à 7 mois ce PLU pourra être mis en œuvre.

Cette délibération est adoptée par 15 voix pour et 4 contre

5 – Mise en place du RIFSEEP :

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) va remplacer toutes les primes qui figurent sur les bulletins de salaire des agents communaux. Sous ce nom barbare se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va, d'ici le mois de novembre 2018, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement ; d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Le montant maximal du CIA peut être égal à 15% de celui de l'IFSE.

Le maire confirme que toutes les primes actuelles seront englobées dans l'IFSE et que le CIA ne sera pas utilisé pour l'instant.

Les membres de l'opposition estimant qu'ils ne disposent pas des renseignements suffisants dans ce domaine s'abstiennent sur ce vote. La délibération est validée par 15 voix pour.

6 – Décision modificative DM 4 :

Les services de la trésorerie proposent de corriger la délibération modificative numéro 2 votée le 20 juin 2018.

Les élus acceptent à l'unanimité la nouvelle mouture de l'écriture comptable

7 – Modification du PEDT incluant le plan mercredi :

La commission éducation a travaillé sur le renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT).

Mis en place en 2015 ce PEDT devait être révisé et adapté aux nouveaux rythmes scolaires mis en place en septembre 2017. Ce travail réalisé par Delphine Craspay en collaboration avec les enseignants inclut dorénavant les activités du Centre de loisirs du mercredi. Ce plan sera valable jusqu'en 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Création du Conseil Municipal des Enfants (CME) :

Depuis quelques années les communes créent des CME afin d'apprendre aux enfants le rôle de citoyen.

Asson va se doter de ce conseil municipal des enfants qui se composera de 10 enfants scolarisés dans les classes des Cours Moyens 1 et 2, élus par leurs camarades pour une durée de 2 ans. Les modalités d'élections et de fonctionnement ont été définies avec les enseignants.

Ce conseil qui se réunira 3 à 4 fois par an sera un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes.

Michel Aurignac souhaite savoir si des suppléants ont été prévus et Patrick Moura pose la question de la parité. Le maire répond que les discussions n'ont pas abouti sur ces sujets.

Le point est validé à l'unanimité.

9 – Entretien espaces verts :

L'office d'HLM de Bayonne est propriétaire de bâtiments au Clos Saint Martin. Il va lui être facturé la somme de 330 € pour l'entretien des pelouses en 2018.

Michel Aurignac demande si la contribution pour 2017 a été réglée. Le maire affirme que la facture est partie avec du retard en ce début d'année et que l'organisme a payé cette prestation.

De la même manière la copropriété des Escuères devra s'acquitter de la somme de 310 € en 2018 pour l'entretien de ses espaces verts. Ces points sont votés à l'unanimité.

10 – Délégation de compétence transport scolaire AO2 :

Après un appel d'offre, c'est la Société Persillon qui a été retenue pour le transport des scolaires pour la période du 1 août 2018 au 31 juillet 2019. Le maire pense que le tarif est identique à celui de l'année écoulée.

11 – Demande de subvention :

L'association du Raid de l'Ouzom organise sa course le 20 octobre 2018. Elle soumet au conseil municipal une demande de subvention de 400 €. Déjà aidée à hauteur de 800 € par le Pays de Nay et 600 € par le Conseil Départemental le budget à boucler s'élève à 9 000 €.

Michel Aurignac relève que lors de la dernière édition le dernier budget comportait des errements.

La proposition du maire est acceptée à la majorité 2 élus votants contre et 2 autres s'abstenant.

QUESTIONS DIVERSES

Patrick Moura demande au maire de faire procéder à la peinture des passages pour piétons aux abords de l'école et d'améliorer la visibilité à l'intersection de la rue du Stade et de la rue de Las Grabes.

Michel Aurignac interroge le maire pour la suite donnée à la demande d'une administrée de la place du Marcadet dont l'habitation est régulièrement inondée lors d'épisodes pluvieux importants. Aucune démarche n'a été faite par le maire.

Séance levée à 22h 30

Les rédacteurs.